

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 041-161/21/CT

■ CT1 - Candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service Zenibus vers Plan-de-Campagne et vers la ZAC des Florides à Marignane - Phase 2 - Volet Etudes et Travaux et Pôle d'échanges multimodal de transport de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau - Volet Travaux

Information du Conseil de Territoire

DPMOD 21/19337/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Zenibus répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projet sus-mentionné.

En saisissant les opportunités de développement à la fois au Sud de Marignane, pôle d'excellence aéronautique, et à l'Est des Pennes Mirabeau, la zone commerciale et de loisirs de Plan-de-Campagne, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de prolonger son Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Le Zenibus, dans sa forme actuelle, est une ligne de Bus à Haut Niveau de Service mise en service en 2016.

Cette ligne du réseau Métropole Mobilité, longue de 17 kilomètres, dessert 4 communes à savoir : Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et les Pennes-Mirabeau. L'objectif est de desservir des pôles économiques importants grâce à une extension de la ligne initiale du Bus à Haut Niveau de Service. Trois parkings-relais ont été intégrés : Parking-Relais Genevoix et Florides sur la commune de Marignane, Parking-Relais Versailles sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Ce projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service s'inscrit pleinement dans la restructuration du réseau de transport en commun telle qu'elle a été conduite en 2016 avec une hiérarchisation des lignes autour :

- De lignes de liaison entre communes (inter-cités) rapides et cadencées préfigurant les futures lignes du Réseau Express Métropolitain ;
- De lignes structurantes futures lignes Bus à Haut Niveau de Service reliant les pôles générateurs de déplacements aux quartiers d'habitat selon un niveau de service élevé ;

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- De lignes de dessertes locales.

Ces projets de lignes Bus à Haut Niveau de Service bénéficieront d'une intermodalité renforcée tant avec les lignes de portée métropolitaine (Réseau Express interurbain et Transport Ferré Régional) qu'avec les lignes de desserte locale au sein des pôles d'échanges du réseau.

L'ensemble de ces projets sont inscrits dans les différents documents de planification que sont l'Agenda de la Mobilité Métropolitain de 2016, dans le Plan de Déplacements Urbains arrêté en décembre 2019 , dans le SCOT et le Plan de Déplacement Urbain exécutoire de l'ex-CPA approuvés le 15 décembre 2015. Par ailleurs, d'importants résultats sont attendus en terme de gain de clientèle s'expliquant par l'augmentation de l'offre sur les lignes structurantes du réseau des bus de l'Etang, et des futures lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

Avec la mise en place de l'extension des infrastructures précitées, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage la mise en service de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS.

- Une ligne ZENIBUS A de 14,5 kilomètres entre le futur pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne et la futur Gare Routière de Cap Horizon ;
- Une ligne ZENIBUS B de 12,1 kilomètres entre le futur terminus au Griffon et le terminus à la ZAC des Florides à Marignane.

Il est donc également prévu des interventions sur un tronç commun de 4 kilomètres environ entre les 2 lignes A et B entre la Gare Routière Cap Horizon et le futur Terminus du Griffon.

Ce projet d'extension sur une distance de près de 7 kilomètres se caractérise par :

- Un prolongement Sud vers le Technoparc des Florides (2,5 kilomètres), sur la commune de Marignane comprenant dans le programme la réalisation de 2 Parkings-Relais (Secteur Genevoix et secteur Technoparc des Florides) ;
- Un prolongement Est vers Plan-de-Campagne (4,4 kilomètres) accompagné d'un Parking-Relais aux Pennes-Mirabeau ;
- Des modifications sur le tracé actuel liées aux conditions futures d'exploitations. Allongement des stations présentes sur le tronç commun aux lignes A et B entre la ZAC Cap Horizon et le futur terminus du Griffon. Amélioration des conditions d'exploitation sur l'avenue de l'Europe à Vitrolles.

Le succès rencontré par la mise en service du Zenibus en 2016, incite à prolonger celui-ci pour desservir les deux pôles sus visés. En outre, le prolongement à l'Est permet la mise en connexion de cette ligne de Bus à Haut Niveau de Service avec la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix au niveau de la future halte ferrée et du pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne, offrant ainsi la possibilité aux usagers d'une nouvelle connexion vers ou depuis Marseille.

L'opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- 2020 : Démarrage prévisionnel des études de faisabilité
- 2021 : Démarrage prévisionnel des études de niveau supérieur
- 2021 : Démarrage prévisionnel des travaux
- Fin 2025 : Mise en service

Coût global prévisionnel de cette opération, inscrite au PPI sous le numéro 2016800300, est estimé à 18 000 000 euros HT.

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention au titre de l'appel à projets Grenelle 4, est estimé à **16 200 000** euros hors taxe (computation de 15 000 000 euros de travaux + 1 200 000 d'opérations induites).

En lien avec le Bus à Haut Niveau de Service Zenibus, et toujours dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite également conduire la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne.

Ce pôle d'échanges multimodal vise à créer une véritable polarité de transports en commun regroupant sur le site différentes liaisons métropolitaines et renforçant l'attractivité du transport ferroviaire. Il est inscrit dans la directive Territoriale de 2007, en tant que point essentiel d'articulation et d'accès au réseau de transports collectifs, signalé comme priorité dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le SCOT exécutoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix en 2015, confirmé par l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en 2016 et inscrit au PDU de la Métropole tel qu'arrêté fin 2019.

Ce projet de pôle d'échanges multimodal est composé :

- D'une gare routière en parallèle à la RD543 au droit de la future halte ferroviaire de plan de campagne (projet MGA2) équipée de 7 quais et 3 arrêts le long de la RD 543 (services urbains et interurbains) ;
- D'un point billetterie (vente, distribution, informations de tires de transport), services et commerces ;
- De la signalétique et information multimodale ;
- De deux parkings en surface de part et d'autre des voies ferrées de respectivement 100 places au sud et 250/300 places au nord et du maintien d'une capacité d'extension au sud et au nord ;
- D'un parvis, de cheminements piétons et d'un espace de stationnement sécurisé pour les deux roues.

Le tracé de l'extension du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Zenibus a été modifié afin que son terminus rejoigne ce pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne, avec une possibilité d'extension vers la commune de Cabriès.

Cette opération se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2019 et suivants : DUP et acquisitions foncières
- 2021 : Désignation du MOE et démarrage des études de conception
- 2021/2022 : Obtention du PC et consultation des entreprises de travaux
- 2023/2024 : Travaux et mise en service conjointement avec la halte ferrée.

Il convient de noter par ailleurs que l'extension du Zenibus et la création du pôle d'échanges de Plan-de-Campagne ont fait l'objet d'un protocole d'intentions entre l'Etat, la Région et le Département des Bouches-du-Rhône, la commune des Pennes-Mirabeau, la SNCF et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, pour permettre une coordination des calendriers prévisionnels de réalisation des différents projets connexes à la halte ferroviaire de Plan-de-Campagne.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel de cette opération (y compris le coût de requalification de la RD543), inscrite au PPI sous le numéro 2019001600, est estimé à 13 050 000 euros HT.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

L'assiette subventionnable sur laquelle a été sollicitée la demande de financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône se porte à 7 350 000 euros hors taxe correspondant au projet dans sa globalité (volets Etudes et Travaux) hors foncier. Le coût du foncier est estimé à environ 6 000 000 euros hors taxe.

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention de l'Etat au titre de l'appel à projets Grenelle 4, est estimé à 6 500 000 euros hors taxe correspondant au volet travaux du projet (hors Foncier et Etudes).

L'objectif du développement de ce réseau est de s'inscrire dans les dispositions de la Loi de Transition Energétique, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 prise par la Métropole, et de doter ces lignes de BHNS de véhicules propres, notamment au GNV, étant entendu que des projets de station GNV vont être développés à terme sur ce secteur géographique. Le planning de déploiement des Bus propres sera progressif et se fera sous décision de l'autorité organisatrice.

Ce projet de prolongement du Bus à Haut Niveau de Service s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en cohérence avec le projet de transport concerné

Le développement de la ligne vers l'Ouest assurera un meilleur accès à la ZAC des Florides et vers l'Est à la zone commerciale de Plan de Campagne, pouvant inciter les entreprises à intégrer cette offre pour les déplacements de leurs salariés. De la même manière, il assurera un meilleur accès aux autres lignes du réseau avec un important travail sur les pôles d'échanges multimodaux (Pierre Plantée, Les Pennes Mirabeau, accès à la gare de Vitrolles depuis Cap Horizon...).

Ce sera également l'occasion de permettre une intensification urbaine autour des stations et pôles d'échanges multimodaux. Par exemple, le centre-ville de Vitrolles est déjà très dense. Mais la réalisation du tracé existant a été accompagné d'un travail de recomposition de l'espace public sur une bonne partie du parcours, associé au projet de rénovation urbaine du quartier politique de la ville Vitrolles Centre (d'autres projets sont d'ailleurs actuellement en cours). Cela a permis de repenser les usages et de favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle par un traitement qualitatif des cheminements, et de faciliter l'accès au réseau de transports collectifs.

Concernant le nouveau terminus à Marignane, il se trouvera dans la ZAC des Florides qui a vocation à conforter le pôle aéronautique et spatial du territoire. Actuellement, on y retrouve environ 1600 salariés avec des prévisions à 2500 emplois à court terme et 4000 à 5000 emplois à la fin de la commercialisation, ainsi qu'une agence Pôle Emploi dont le territoire d'intervention concerne 4 communes (Les Pennes-Mirabeau, Gignac-la-Nerthe, Marignane et Saint-Victoret) et connaît donc des flux quotidiens.

Les différents services de la Métropole (développement économique, mobilité...) sont impliqués auprès des entreprises désireuses de développer des solutions de mobilité collective. Les deux entreprises les plus grosses pourvoyeuses d'emplois sont engagées dans une démarche en vue d'un Plan de Mobilité Employeur (PDME). Une réflexion est également en cours pour aboutir à terme à la réalisation d'un Plan de Mobilité Inter Employeur (PDMIE). Ces démarches vont dans le sens d'un développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, d'autant plus qu'il existe peu de possibilité de stationnement sur les voies publiques de la ZAC. A noter également la présence de la ZAC des Paluns située à proximité et qui pourrait bénéficier de la nouvelle offre de transports collectifs.

Au niveau du terminus des Pennes-Mirabeau à Plan-de-Campagne, le pôle d'échanges multimodal qui sera créé s'inscrit dans un schéma complet d'intermodalité et de développement urbain. En effet, il sera associé à la réalisation de la halte ferrée de Plan-de-Campagne située sur l'axe Aix-Marseille et à l'interface de nombreuses lignes du Réseau Express Métropolitain (REM). Cette accessibilité renforcée servira de socle au développement d'un véritable quartier de gare comprenant une mixité de fonctions avec de l'habitat, des commerces, des équipements et des services. Le programme prévisionnel prévoit la construction de plusieurs centaines de logements (entre 550 et 650 logements), d'une résidence étudiante, de bâtiment accueillant des entreprises du tertiaire et artisanales, ainsi que divers équipements publics : groupe scolaire, équipement sportif, accueil petite enfance, jardins partagés...

D'autres espaces le long du parcours feront l'objet d'une attention particulière sur leurs possibilités de densification, notamment autour des pôles d'échanges multimodaux et au sein de la zone commerciale de Plan-de-Campagne. Elle pourra ainsi profiter du service performant de transports collectifs pour orienter la reconversion de certains secteurs traversés.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la desserte de quartiers liés à la politique de ville / de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Région Provence Alpes Côte-d'Azur « CRET »	3,00 %	680 000,00 euros
Département des Bouches-du-Rhône « PEM Plan de Campagne Plan Mobilité »	6,60%	1 500 000,00 euros
Etat « AAP Grenelle 4 »	25,00 %	5 675 000,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	65,40 %	14 845 000,00 euros
TOTAL	100,00 %	22 700 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : " candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat – Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service Zenibus vers Plan-de-Campagne et vers la ZAC des Florides à Marignane - Phase 2 Volet Etudes et Travaux et Pôle d'échanges multimodal de transport de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau Volet Travaux ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 ;
- Que le projet permet de solliciter le bonus financier proposé dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la desserte des quartiers liée à la politique de la ville et de la densité et de la mixité des quartiers.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte au projet de délibération portant sur la candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat – Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service Zenibus vers Plan-de-Campagne et vers la ZAC des Florides à Marignane - Phase 2 Volet Etudes et Travaux et Pôle d'échanges multimodal de transport de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau Volet Travaux.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI